

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ADMISSION A LA CFHTB EN TEMPS QUE MEMBRES ACTIF

GUIDE D'INSTRUCTION POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

La Confédération Francophone d'Hypnose et de Thérapies Brèves (CFHTB) est une association régie par la loi du 1 Juillet 1901 et le décret du 16 aout 1901.

L'association a pour objet de rassembler en son sein des organismes :

- Soit : délivrant des formations à l'hypnose pratiquée en lien avec un acte de soin (hypnose dite clinique, thérapeutique ou médicale) et aux Thérapies Brèves
- Soit : ayant une activité d'études, de recherches ou de diffusion de connaissances en lien avec l'hypnose dite clinique, thérapeutique ou médicale et aux Thérapies Brèves.

La CFHTB a, auprès de ses membres, un rôle :

- De représentation, de support et de promotion.
- Dans la défense de l'éthique et de la qualité des formations
- Dans la diffusion de l'hypnose et des thérapies brèves
- De faire connaître et de défendre auprès des pouvoirs publics et acteurs institutionnels, l'hypnose de soin, clinique et thérapeutique.

Droit et devoirs des membres actifs :

- Chaque membre actif désigne un maximum de deux représentants personnes physiques, disposant chacun du droit de vote, et pouvant se présenter aux fonctions de membre du conseil d'administration

CANDIDATURES ELIGIBLES POUR L'ADMISSION EN TEMPS QUE MEMBRE ACTIF DE LA CFHTB

Être une structure (Institut, association ou société)

- soit de formation à l'hypnose pratiquée en lien avec un acte de soin (hypnose dite clinique, thérapeutique ou médicale) et aux Thérapies Brèves
- soit ayant une activité d'études, de recherches ou de diffusion de connaissances en lien avec l'hypnose dite clinique, thérapeutique ou médicale et aux Thérapies Brève
- Ayant acquis la personnalité morale depuis au moins trois ans lors du dépôt du dossier d'admission.
- Être parrainée par trois membres actifs de la CFHTB.
- Présentant un dossier complet :
 1. Lettre de demande et de motivation.

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ADMISSION A LA CFHTB EN TEMPS QUE MEMBRES ACTIF

2. Trois lettres de parrainage issues de trois membres actifs de la CFHTB :
 - Cotisants à la CFHTB depuis au moins trois ans
 - Signées par leur président.
3. Une copie des statuts
4. Une copie des CV des membres du bureau
5. Un bulletin de situation au répertoire Sirène ou KBISsi la structure y est inscrite ou tout autre document officiel attestant de l'existence légale de la personne morale.
6. Les documents relatifs aux éventuelles formations (programmes, flyers...), précisant notamment le public éligible pour ces formations.
7. L'identité des formateurs de l'équipe de formation et leurs CV
8. Les copies des agréments des formations éventuelles
9. La charte d'éthique de l'association
10. L'engagement de respecter :
 - les statuts,
 - le règlement intérieur
 - la charte d'éthique de la CFHTB.
11. L'engagement de participer activement à la vie de la CFHTB en assistant à au moins une Assemblée Générale sur deux, avec possibilité d'être représenté.
12. L'engagement de porter le logo de la Confédération sur la page d'accueil du site **de** la structure avec un lien vers le site Internet de la Confédération.
13. L'engagement, également valable pour chacune des structures membres, de ne pas organiser de congrès ou séminaires le mois du Forum de la CFHTB.

SOUSSION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

1) Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la CFHTB (adresse du site ici). Une fois complets, les dossiers de candidature seront à adresser à la CFHTB par email à l'adresse suivante : secretariat.cfhtb@gmail.com

2) Le dossier doit être soigneusement rempli en police Arial 12 de couleur noir exclusivement. Le dossier de candidature ne pourra être accompagné de documents complémentaires

3) Les candidats ont l'obligation de nommer le dossier de candidature comme suit:

[CandCFHTB-Nom de la structure membres-acronyme de la structure.doc](#)

Taille de 25 MégaOctet maximum.

Format WORD

Le dossier doit parvenir avant le 31 mai de l'année N pour une soumission à l'assemblée générale de l'année N+1

4) Aucun dossier en format papier ne sera accepté ni pris en compte.

5) Aucun dossier parvenu après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte.

ATTENTION : LE NON RESPECT DE CES CONSIGNES RENDRA LE DOSSIER INELIGIBLE

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ADMISSION A LA CFHTB EN TEMPS QUE MEMBRES ACTIF

L'INSTRUCTION DU DOSSIER

est réalisée par un membre du CA de la CFHTB

CONTACTS UTILES

Adresser toutes demandes d'informations complémentaires à : secretariat.cfhtb@gmail.com

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ADMISSION A LA CFHTB EN TEMPS QUE MEMBRES ACTIF LISTE DE CONTRÔLE

A adresser par mail à l'adresse suivante : secretariat.cfhtb@gmail.com

AVANT LE 31/05/2023 » A MINUIT (UTC + 01:00)

Au format suivant exclusivement :

- CANDCFHTB23-Nom de la structure-acronyme ou sigle de la structure.doc
 - Format word ou PDF
 - Dans un dossier compressé
 - Taille maximum du dossier(compressé) de fichiers 25 Mégaoctet
-

1. Nom de l'association ou de la société et son acronyme ou sigle
2. Nom du Président ou Directeur de l'association, Institut ou société candidat(e),
3. Coordonnés (Adresse postale, Téléphone et Mail)
4. Lettre de demande et de motivation.
5. Lettre de parrainage¹ issue d'un membre actif de la CFHTB, cotisant à la CFHTB depuis au moins trois ans et signée par son président.
6. Lettre de parrainage² issue d'un membre actif de la CFHTB, cotisant à la CFHTB depuis au moins trois ans et signée par son président.
7. Lettre de parrainage³ issue d'un membre actif de la CFHTB, cotisant à la CFHTB depuis au moins trois ans et signée par son président.
8. Une copie des statuts

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'ADMISSION A LA CFHTB EN TEMPS QUE MEMBRES ACTIF

9. Une copie des CV des membres du bureau
10. Un bulletin de situation au répertoire Sirène ou KBIS si la structure y est inscrite ou tout autre document officiel attestant de l'existence légale de la personne morale.
11. Une copie des statuts
12. Les documents relatifs aux éventuelles formations (programmes, flyers...), précisant notamment le public éligible pour ces formations.
13. L'identité des formateurs de l'équipe de formation et leurs CV
14. Les copies des agréments des formations éventuelles
15. La charte d'éthique de l'association
16. L'engagement de respecter :
 - a. les statuts,
 - b. le règlement intérieur
 - c. la charte d'éthique de la CFHTB.
17. L'engagement de participer activement à la vie de la CFHTB en assistant à au moins une Assemblée Générale sur deux, avec possibilité d'être représenté.
18. L'engagement de porter le logo de la Confédération sur la page d'accueil du site de la structure avec un lien vers le site Internet de la Confédération.
19. L'engagement, également valable pour chacune des structures membres, de ne pas organiser de congrès ou séminaires Le mois du Forum de la CFHTB.